



Réserve foncière - Centrale de Saint-Alban

Bureau de la CLI
20 mai 2020



Centrale de Saint-Alban

EDF souhaite compléter sa réserve foncière afin de faciliter la réalisation éventuelle de nouveaux projets sur le site de ST ALBAN et, ainsi, se donner les moyens de pérenniser l'implantation locale du Groupe EDF.

Dans le contexte de la transition énergétique, cette réserve pourra être valorisée à l'avenir pour :

- La construction d'installations en support du fonctionnement du parc de centrales nucléaires actuelles ou permettant de le prolonger après 40 ans,
- La construction de nouvelles installations de production d'électricité en conformité avec la programmation pluriannuelle de l'énergie,
- La déconstruction des unités actuelles à la fin de leur exploitation,
- La mise en place d'une 'zone chantier', pour accueillir les entreprises qui pourront travailler aux opérations mentionnées ci-dessus.

Centrale de Saint-Alban

2 périmètres d'étude SAFER

Nord (St Alban) : 45ha



Sud (St Maurice) : 81ha



- Cette démarche, réalisée en relation avec les acteurs locaux, s'inscrit sur le long terme, dans une logique de « gagnant-gagnant » avec les propriétaires et exploitants agricoles.

- EDF est à l'écoute des attentes foncières des acteurs concernés et s'appuie, pour cela, sur l'opérateur foncier investi de missions d'intérêt général en espace rural qu'est la **SAFER AURA**.

SAFER AURA en partenariat avec EDF

- S'inscrivant dans une démarche d'anticipation, EDF a sollicité la SAFER AURA dans cette mission pour la réalisation **d'une étude agricole et foncière autour du CNPE**

Centrale de Saint-Alban

LA SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural) : c'est une Société Anonyme à but non lucratif avec des missions d'intérêt général sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et des finances.

Ses Missions :

- Dynamiser l'agriculture, favoriser l'installation des jeunes,
- Veiller au maintien des prix agricoles (éviter la surenchère des prix),
- Protéger l'environnement, les espaces naturels, les paysages,
- A un rôle d'accompagnement dans le développement de l'économie locale.

Ses Actions :

- **Etudes foncières**, le but étant de connaître les prix des biens et des terres afin de les estimer à leur juste valeur avec les Service des Domaines et éviter les surenchères,
- **Evaluation de la faisabilité et des incidences des projets collectifs ou privés**,
- **Achat/ vente de foncier** puis revente à des agriculteurs ou des collectivités, établissements publics (Conservatoire du littoral, parcs, agences, etc...), personnes privées... **dont les projets répondent à l'objectif de ses missions**,
- **Stock des terrains et loue temporairement** à des agriculteurs,
- **Compensation Environnementale** (travaille en lien avec DREAL, le conservatoire des espaces naturels, et le conservatoire du littoral).